

Vos questions / nos réponses

## venir en aide à un proche

Par [Profil supprimé](#) Postée le 18/12/2013 12:31

Bonjour,

Le fils de mon ami (avec qui je vis depuis dix ans) se drogue à l'héroïne depuis plusieurs années, il a une fille d'un an et est séparé de la mère de son enfant à cause de son problème. Il est donc à la maison depuis plusieurs mois. j'ai peur que cette situation ne dure encore très longtemps bien qu'il souhaite arrêter pour sa fille. Mais rien ne bouge, qu'elle position dois-je prendre n'étant que sa belle mère, j'ai envie de l'aider comme son père?

Merci

---

### Mise en ligne le 18/12/2013

Bonjour,

nous comprenons vos questionnements quant à votre positionnement. Vivre dans l'entourage d'une personne se droguant soulève de nombreuses questions (relationnelles, de santé, professionnelles, financières, de conditions de vie) et induit souvent, malheureusement une souffrance de ne savoir ou de ne pouvoir intervenir de manière plus satisfaisante pour libérer la personne de sa dépendance.

Pour répondre à la question de votre positionnement et aux conséquences de sa consommation et de son évolution, il serait intéressant que vous puissiez être conseillée et soutenue par une personne tierce. De tels soutiens sont proposés dans des centres de soins en addictologie (CSAPA) par des professionnels spécialisés sur la question de la dépendance. Des psychologues et/ou des travailleurs sociaux proposent un soutien aux familles et personnes proches. Il existe différentes formes d'accompagnement. Il peut s'agir de soutien individuel, familial ou dans un groupe d'entraide et de parole. Le soutien individuel est généralement apporté par un psychologue et vous est proposé le temps qui vous est nécessaire. Le soutien familial ou la thérapie familiale (selon les demandes et les centres de soins) nécessite la participation volontaire de chaque membre y participant. Enfin, les groupes d'entraides et de parole permettent de rencontrer des personnes vivant des

situations semblables et de s'entraider.

Une assistante sociale de ce centre pourrait également vous renseigner sur les conditions de vie du fils de votre conjoint (alternative à la situation actuelle, démarche possible etc.)

Vous pourrez trouver des adresses de ces centres dans notre rubrique [« s'orienter »](#) ou en appelant nos écoutants au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe). Cette ligne peut également être une première démarche un peu plus directe, vous permettant de vous confier au sujet de vos difficultés et de trouver un premier soutien.

---